

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 450

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

504 186 404 RCS Grenoble.

ARCALP.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 618600.00 EUR.

Adresse : 16, Rue Évariste Galois, Zone d'Activité des Ruires, 38320 Eybens.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION - Pour la société absorbante

Dénomination : SOCIETE PODESTA D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - S.P.2.E Forme juridique : Société par

actions simplifiée à associé unique. Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 16 Rue Evariste

Galois ZAC des Ruires 38320 EYBENS Montant du capital : 300.300,00 Euros. Immatriculation : GRENOBLE 442

531 059 Pour la société absorbée Dénomination : ARCALP Forme : Société par actions simplifiée à associé

unique. Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 16 Rue Evariste Galois Zone d'Activités Zone

d'Activités de Ruires 38320 EYBENS Montant du capital : 618.600,00 Euros Immatriculation : GRENOBLE 504 186

404 Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 1.927.879,06 Euros Passif : 99.391,60 Euros Le rapport d'échange des

droits sociaux : 1 action de la société absorbante pour 14,5 actions de la société absorbée. Le montant prévu de la

prime de fusion : 1.416.087,46 euros. La différence entre la valeur d'apport nette comptable des 3.003 actions de la

société absorbante soit 1.801.805,00 euros, antérieurement propriété de la société ARCALP et le montant de la

réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces actions soit 300.300,00 euros, différence par conséquent

égale à 1.501.505,00 euros, s'imputera à hauteur de 1.416.087,46 euros sur la prime de fusion susvisée dont le

montant sera ainsi ramené à 0 euro. Date du projet commun de fusion : 31/03/2020 Date et lieu de dépôt au RCS

au titre de chaque société participante : le 14/04/2020 au RCS de GRENOBLE..